



The English Speaking Catholic Council

Le conseil catholique d'expression anglaise

**RAPPORT DU
CONSEIL CATHOLIQUE D'EXPRESSION ANGLAISE
RELATIF AU PROJET DE PROGRAMME
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE**

CONSEIL CATHOLIQUE D'EXPRESSION ANGLAISE

Octobre 2006

RAPPORT DU CONSEIL CATHOLIQUE D'EXPRESSION ANGLAISE
RELATIF AU PROJET DE PROGRAMME
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Introduction

Nous soutenons les objectifs positifs de ce programme, à savoir :

- 1) intégrer l'éthique et la culture religieuse à l'enseignement public;
- 2) développer la capacité des élèves à connaître et à exprimer leurs convictions morales et religieuses dans une société pluraliste;
- 3) renforcer le dialogue éclairé sur diverses convictions morales et religieuses ;
- 4) enraciner cet apprentissage dans l'héritage distinctif culturel et religieux du Québec.

Toutefois, nous recommandons un nombre de révisions majeurs au programme proposé. Elles concernent cinq questions liées entre elles.

1. Apprentissages appropriés à l'âge des élèves (Consultation #2).

Les méthodologies pédagogiques destinées au primaire et au secondaires sont identiques. Cela est-il raisonnable étant donné que nous connaissons les différentes étapes de développement moral et religieux ? Les objectifs du programme au niveau primaire ressemblent à ceux d'un programme universitaire de troisième cycle en études religieuses. Nous avons remarqué que la liste de références bibliographiques n'inclut aucun ouvrage tiré de la littérature académique sur le développement de la foi. Il est pourtant nécessaire d'examiner la littérature traitant des étapes du développement moral et religieux afin de fournir des approches pédagogiques appropriées à l'âge dans l'enseignement

religieux et moral. Cette considération exige probablement une sérieuse révision du programme au niveau primaire.

2. Développement de l'identité religieuse (Consultation #3)

Des données concluantes du domaine des sciences sociales démontrent qu'il existe une corrélation entre l'affiliation religieuse et les résultats scolaires et une intégration sociale positive. L'affiliation religieuse est également liée à des niveaux plus élevés de participation civique. Être enraciné dans une tradition religieuse permet de forger un sens d'identité plus fort et plus riche. Les valeurs contemporaines de tolérance, de diversité et d'ouverture sont importantes, mais si la personnalité n'a pas d'appuis plus solides, les élèves pourraient rester en quête d'un sens d'identité. Le sentiment d'anomie et de déracinement est lié à des résultats négatifs pour les enfants. Par exemple, la recherche récente montre une supériorité « significative » des taux de suicide dans les segments de population sans affiliation religieuse par rapport à la population avec une affiliation religieuse (American Journal of Psychiatry 161 : 2303 – 2308, décembre 2004).

La création de programmes scolaires qui affaiblissent ou qui relativisent l'affiliation religieuse pourraient mettre les enfants à risque.

Le document décrivant « La mise en place d'un programme commun d'éthique et de culture religieuse » fait valoir que l'enseignement engagé « suscite un malaise sans cesse grandissant au sein du nouveau personnel enseignant ». Le programme proposé espère soulager ce malaise en dispensant les enseignants de la tâche d'accompagner les enfants dans la consolidation de leur identité religieuse. Toutefois, ce malaise restera un sérieux problème. Les enseignants qui se sentent mal à l'aise face à un engagement religieux, et qui ne peuvent pas renforcer de manière créatrice l'engagement existant, seront mal préparés à relever le défi d'être des passeurs efficaces de la culture religieuse dans leurs salles de classe.

Le personnel enseignant doit apprendre à accompagner les élèves dans le développement de leurs identité. Les enseignants ne vont pas contribuer à un développement personnel positif s'ils traitent l'éducation religieuse comme un simple exposé de religions comparées qui considère la religion un héritage culturel extrinsèque plutôt qu'une partie intégrante de l'identité humaine. Autrement dit, les

enseignants doivent apporter à leur enseignement une sensibilité « théologique » qui traite l'engagement religieux avec grand respect et qui reconnaît son importance dans l'élaboration de l'identité.

Les enfants ne peuvent pas s'adapter à la complexité du monde qui les entoure sans un sentiment solide d'identité et sans appartenance à un passé, une tradition et une communauté. L'intégration est une composante clé de la relation constructive avec la différence. Elmer Thiessen, qui fait autorité au Canada en matière d'éducation religieuse, parle de l'importance de « l'enseignement engagé ». Le programme doit accorder une plus grande attention au rôle de l'école dans l'accompagnement d'une identité religieuse chez les élèves, surtout au niveau primaire, mais aussi au niveau secondaire.

3. Définir les valeurs essentielles et le bien commun (Consultation #4)

La définition des valeurs communes et du bien commun manque de clarté et prête à confusion. Nous proposons que le document définisse le « bien commun » dans des termes plus clairs et plus concrets comme ceux qui suivent :

- 1) bâtir une société qui reconnaît la dignité, les droits et les libertés des personnes;
- 2) reconnaître la nature sociale des êtres humains, et promouvoir le développement social en collaborant dans le but de fournir à tous les biens de base nécessaires à l'épanouissement humain (nourriture, vêtements, santé, travail, éducation, culture, famille);
- 3) établir une communauté politique qui assure la participation démocratique, la collaboration et le dialogue dans un régime social équitable, stable et sécuritaire.

Qui plus est, le document encourage la capacité de se situer de façon réfléchie (« une distance réflexive »³²) vis-à-vis des cultures religieuses, mais propose une acceptation d'emblée de ce que le document appelle « les valeurs fondamentales de la société québécoise » (23). Il n'y a question, à aucun moment, de vigilance sur le plan éthique, ni d'évaluation critique des « valeurs québécoises » prédominantes. Les valeurs culturelles, qu'elles soient « canadiennes », « américaines » ou « québécoises » ne devraient pas être présentées comme un corpus de normes élevées au-dessus de toute réflexion éthique critique.

4. Reconnaître les parents comme partenaire clé dans le dialogue sur l'éducation religieuse (Consultation # 6).

La manière dont le document traite les droits et libertés religieuses révèle une faille majeure. Le projet fait abstraction des droits fondamentaux des parents relatifs à l'éducation religieuses. L'article de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec affirme le droit spécifique des parents à transmettre leurs traditions morales et religieuses à leurs enfants. Selon l'article 41, « les parents... ont le droit d'assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs convictions.. ».

La formulation actuelle, une révision de l'article 41 de la Charte apportée en 2005, affaiblit considérablement le langage originel de la charte. La formulation initiale se conformait de plus près à l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unis, qui reconnaît le droit des parents « de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions ». Le Canada est un des signataires du Pacte ; par conséquent, la formulation originelle de ce droit humain fondamental des parents relatif à l'éducation religieuse et morale devrait être prise en compte.

Dans le programme d'éthique et culture religieuse, le souci de respecter les libertés et droits des enseignants prédomine sur les droits des parents de l'élève. Le programme met l'accent sur le rôle essentiel de l'enseignant comme médiateur et guide :

Sa première responsabilité est d'accompagner et de guider ses élèves dans la découverte et la compréhension de nombreuses expressions du religieux et d'autres expressions culturelles ou représentations du monde et de l'être humain. Il joue ainsi auprès d'eux le rôle de *passer culturel*, c'est-à-dire de celui qui jette des ponts entre le passé, le présent et le future, notamment en ce qui a trait à la culture québécoise. (p. 20)

Cette approche donne-t-elle à l'enseignant un rôle qui remplace le rôle et les droits des parents en tant que médiateurs de la foi et la culture de leurs enfants ? Quelle est la place des parents dans un programme d'éducation religieuse et morale ? L'accent mis sur le dialogue s'applique-t-il également à l'importance d'un dialogue continu entre enseignants et parents dans ces domaines critiques du développement personnel ? La formation morale et religieuse devrait s'accomplir au sein d'un triangle formé par les élèves, les parents et l'école. Les « droits » des parents dans la formation

religieuse morale de leurs enfants doivent être reconnus par l'inclusion des parents dans le dialogue promu par le programme.

5. La liberté religieuse, les institutions religieuses, et la Charte des droits (Consultation, #16, 18)

Le projet de programme affirme que l'objectif du programme d'éthique et culture religieuse est : « de permettre aux élèves québécois de développer une culture religieuse conforme aux propositions ministérielles. » Cet énoncé a quelque chose d'inquiétant. Il semble suggérer que le Ministère de l'Éducation se propose d'utiliser le programme d'éthique et culture religieuse pour superviser le développement de la culture religieuse des élèves au Québec. Mais est-ce du ressort de l'État de gérer, par son contrôle de l'enseignement public et privé, le développement de la culture religieuse au Québec ?

Nous sommes préoccupés tout particulièrement par le fait d'imposer un programme obligatoire d'éducation religieuse dans des écoles privées de différentes confessions. L'existence d'écoles axées sur une confession, et qui ont encore un caractère et une mission distincts liés à cette confession, pose problème quand il s'agit d'implanter un programme d'éducation religieuse. Nous proposons le recours à une approche asymétrique. Le gouvernement ne doit pas imposer un tel programme aux écoles confessionnelles ou à caractère religieux, mais devrait plutôt collaborer avec ces écoles dans le but d'élaborer des programmes d'enseignement en rapport avec leurs traditions, mais conformes aux principaux objectifs du programme d'éthique et culture religieuse. Cette approche asymétrique serait plus appropriée compte tenu de la nature distincte des institutions confessionnelles et de la reconnaissance par la Charte du droit fondamental à la liberté de religion. Nous sommes convaincus que les écoles confessionnelles existantes peuvent aider à élaborer des programmes d'éducation morale et religieuse qui respectent pleinement les visées générales du programme et sont, en même temps, conformes à leurs missions.

Le programme actuel semble considérer les valeurs de la tolérance et du respect des éléments extérieurs superposés à une croyance religieuse de base. Cependant, cela révèle une mauvaise compréhension de la nature des traditions religieuses, et du rôle important qu'elles ont joué dans le

développement des valeurs de tolérance et de respect. Le programme doit examiner de quelle manière les principales traditions religieuses (judaïsme, islam, christianité, etc.) peuvent être des outils importants pour l'élaboration des valeurs de tolérance, respect, dialogue et collaboration. Faire valoir comment ces valeurs fondamentales sont enracinées dans une tradition religieuse particulière renforce l'engagement à l'égard de ces valeurs. Le programme fait allusion à ce type d'approche lorsqu'il propose d'examiner comment les figures marquantes peuvent servir de modèles ou de « mentors » en matière de justice sociale (p. 11) . Mais les religions ont aussi été des moyens importants pour la promotion des droits, du respect, de la diversité et de la tolérance. Ces valeurs peuvent être solidement appuyées et fortement promues dans le cadre d'un programme confessionnel d'éducation religieuse.

Comité d'Education « English Speaking Catholic Council », octobre 2006.

